

COTITA Centre-Est

Comité d'Animation Transport et mobilité durable

Réunion du 2 juillet 2010 : relevé de conclusions

Présents :

Gilles NOUET – CG 69 Robert CLAVEL – Certu Jean-François DONQUE – Annemasse Agglo Valérie DUL – CG 42 Virginie CHAMBON – CG 42	Pascal DIGONNET – CG 42 Pascal Éric CHOMEL – CG 26 Estelle MARANO – CETE de Lyon Maxime JEAN – CETE de Lyon
--	--

Absents excusés :

Gaëlle CHAPRON – CETE de Lyon Delphine AVOCAT - CG01 Gérome CHARRIER – DREAL Rhône Alpes Philippe SEIGLE, Anne VUILLAUME et Jean-François IEHL, CG 39	Fouad BELOUANNAS – Agglomération de Saint Etienne Raphaëlle FOUREL – Le Grand Chalon Isabelle MARECHAUX, CG 58
--	--

Déroulé de la réunion :

- Présentation de l'Etat des lieux du Covoiturage par Robert CLAVEL – Certu
- Présentation de la démarche de schéma directeur de covoiturage en Drôme Ardèche par Pascal-Éric CHOMEL – CG26
- Présentation de la démarche de covoiturage dans le Rhône reportée en l'absence de Jean-Louis FERRAND du CG 69
- Organisation de la journée technique Nouveaux Services à la Mobilité de la COTITA à organiser le 14, 19 ou 21 octobre 2010

Nota : en l'absence de Gaëlle CHAPRON souffrante, Maxime JEAN assure l'animation de cette réunion.

1. Présentation de l'État des lieux du Covoiturage par Robert CLAVEL – Certu

cf. PJ : présentation de l'état des lieux sur le covoiturage établi par le Certu

L'étude de 2007 sur le covoiturage a mis en évidence

- l'augmentation des sites Internet de covoiturage
- l'augmentation des aires de covoiturage
- La nécessité d'une signalisation unique du covoiturage. Il est à noter qu'une étude est en cours à la DSCR pour la création d'un panneau désignant les parcs de stationnement de covoiturage, inspiré sur celui validé à la Convention de Vienne (2+).

L'étude du Grand Lyon sur le covoiturage via le portail dédié à son encouragement dans les plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) montre que la part des covoitureurs réguliers est passée en 9 mois de 3 % à 15% avec la mise en ligne du site et l'animation par l'opérateur.

Les aires de stationnement de covoiturage sont aujourd'hui pour la plupart sauvages. Leur organisation et aménagement - pilotée le plus souvent par le conseil général - conduit à une augmentation de leur usage. Lorsqu'elle est organisée en intermodalité avec des transports collectifs ou des aménagements vélo, l'aire de covoiturage voit sa fréquentation exploser. D'autres aires sont nées par décision d'entreprises de la grande distribution de réserver des places de parking de supermarché aux covoitureurs (ex. : Super U dans la Sarthe).

Présentation des résultats de quelques études :

- Échangeurs de l'A64 dans les Pyrénées Orientales
- Six sites du Calvados
- Aire multimodale St Quentin Fallavier
- Réseau en Côtes d'Armor
- NV 1 à Madrid, voie réversible réservée aux covoitureurs et aux TC.

Cette présentation soulève les questions suivantes :

- quelle complémentarité/concurrence entre covoiturage et TC : via les aires dédiées à ces modes et via les gares ferroviaires ?
- Quel est le bilan carbone précis de l'usage du covoiturage ?
- Quel contrôle d'accès des aires de covoiturage ?

2. Présentation de la démarche de schéma directeur de covoiturage en Drôme Ardèche par Pascal-Eric Chomel – CG 26

cf. PJ : présentation Cotita du 2 juillet 2010 et présentation au COPIL du 16 février 2010

En 2008, le Ministère a pris position pour le développement d'une démarche de covoiturage dans ces deux départements à population peu dense et dont les déplacements sont fortement liés à l'autoroute.

La société d'autoroute ASF a en 2009 mené une étude sur le covoiturage et localisation de l'implantation possible des aires de covoiturage. (Voir Patrick JOURDAN – Direction Marketing ASF – pour obtenir ce rapport). Constat : beaucoup plus de motifs de déplacements professionnels et de loisirs que de domicile-travail. ASF prend alors la décision de créer des aires tests de covoiturage.

Les conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche décident de lancer une étude de mise en place d'un schéma directeur de covoiturage à l'échelle bi-départementale, en partenariat avec Valence-Romans déplacements et ASF. Cette étude est confiée à Inddigo-Altermodal. Le diagnostic est d'ores et déjà terminé, la phase d'étude des besoins et potentialités est en cours et le schéma directeur proposant un maillage et un phasage des aires de covoiturage devrait être dévoilé en octobre 2010.

La question de la gouvernance est importante et nécessite de constituer des partenariats, en particulier pour aménager les aires de covoiturage en fonction d'une typologie définie ainsi que pour leur budget d'investissement et d'exploitation.

L'étude covoiturage doit également s'articuler avec l'étude d'opportunité d'une centrale de mobilité bi-départementale.

A noter que cette étude tient compte du développement des démarches PDE, même si celles-ci sont peu nombreuses en Drôme-Ardèche, vraisemblablement par manque de sensibilisation à la question des déplacements.

Actuellement il y a 4 aires de covoiturage - représentant 400 places de stationnement - en test en partenariat avec ASF : Tain, Valence-Nord, Loriol et Montélimar. Ces aires sont sécurisées (éclairage, caméra...), de bonne qualité et leur accès est contrôlé par la badge de télépéage ASF, sauf que celui-ci est gratuit pour les covoitureurs.

ASF a repéré sur le territoire bi-départemental près de 60 sites qui pourraient être aménagés pour le covoiturage.

3. Prochaine journée technique de la COTITA sur les Nouveaux services à la mobilité

Date : 14 – 19 ou 21 octobre 2010, à définir en fonction des disponibilités des intervenants

Lieu : Amphi du CETE de Lyon, entièrement refait à neuf (capacité 95 personnes)

1er projet de programme prévisionnel des interventions :

Exposé introductif sur les Nouveaux services à la mobilité : CETE de Lyon ou Certu

Thème Covoiturage :

- Schéma directeur en Drôme-Ardèche : Pascal-Eric Chomel, CG26 + Patrick Jourdan, ASF
- Expérience de l'Ain ou du Nord-Isère : Georges Theuriaux ou Delphine Avocat, CG01 ou bien une personne de la CAPI

Thème Autopartage :

- Réseau d'autopartage dans les gares TER d'Alsace : Jean-Baptiste Schmider, Auto'trement

Thème Vélo :

- Navette semi-touristique du Pilat : Valérie Dul, CG42
- Vélostas, régie de location de vélos à Saint-Etienne : Fouad Belouannas, communauté d'agglo de St Etienne
- Vélostation, conseil et centrale de mobilité, PDE et PDES à Chambéry : Gilles Boisvert de l'Agence Ecomobilité

base : 40' par personne, débat compris.

Nota : les services de mobilité à caractère social feront l'objet d'une autre journée technique.